

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 17 novembre 2014 à 20 heures 30

Membres : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lamic Pascal, Lavergne Guillaume, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès. Vours Marie Ange, Vergne Jérôme.

Absents excusés : Lamic Pascal, Vours Marie Agnès, Vours Marie Ange, Vergne Jérôme.

Date de convocation 7 novembre 2014

Secrétaire de séance : Elisabeth SALVAN

Le lundi 17 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV du 18 septembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la visite du sous-préfet prévue au 24 novembre est reportée au 16 décembre.

2. Taxe aménagement :
reconduction des taxes existantes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 21 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal

Cette délibération valable pour une durée de 3 ans prend fin au 31 décembre 2014. Il propose de reconduire pour une durée illimitée cette taxe, et de rajouter au titre des exonérations Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il rappelle également la délibération en date du 19 novembre 2012 instaurant sur le secteur de Maisonneuve une taxe au taux de 6% et propose de reconduire d'année en année, sauf renonciation expresse, cette taxe. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Le conseil donne son accord à ces propositions.

création taxe sur secteur des Espérières

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'instaurer dans certains secteurs un taux de taxe d'aménagement différent lorsque des travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont nécessaires. Dans ce cas le taux peut être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'aménagement du secteur des Espérières nécessite la création d'une nouvelle voie et la réalisation des travaux d'équipements publics suivants : extension des réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone.

➤ Décide d'instaurer sur une partie de la zone **Ub** du secteur des Espérières, (voir plan joint en annexe) une taxe d'aménagement au taux de **5 %** reconductible d'année en année, sauf renonciation expresse.

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

3. Assainissement : tarifs 2015.

Monsieur le Maire présente le bilan établi à ce jour pour l'année 2014 et rappelle les tarifs appliqués. Il rappelle que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre.

Il précise que depuis 2008 l'agence de l'eau a mis en place la redevance de modernisation des réseaux. Cette redevance qui apparaît distinctement sur les factures est reversée à l'agence de l'eau. Cette taxe sera en 2015 de 0.235 €/m³.

Après avoir pris connaissance des comptes prévisionnels de l'année 2014, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire sans changement les tarifs pour l'année 2014, à l'exception de la taxe de raccordement qui est fixée à **333 euros** (exo de TVA).

4. Désignation des conseillers communautaires auprès de la CC CauValdor.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 février 2014, les communautés de communes des Pays de Souillac-Rocamadour, Martel, Haut Quercy Dordogne, Gramat, Padirac et Saint-Céré vont fusionner afin de constituer un nouvel EPCI dénommé "Causses et Vallée de la Dordogne" (CauValDor), au 1er janvier 2015.

Cette fusion a entraîné une redéfinition globale du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal. Le maire sera donc nécessairement conseiller communautaire.

L'article L.5211-6 du CGCT prévoit un suppléant uniquement pour les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire qui est automatiquement le 1er adjoint.

Au vu de ces dispositions, le conseil municipal prend acte que les conseillers communautaires de la commune de MIERS à la Communauté de Communes de CAUVALDOR seront :

Conseiller titulaire : Monsieur Bernard CALMON maire

Conseiller suppléant : Madame Marie Pierre CASSABOIS 1er adjoint.

5. Avenant à la convention de service internet et à la convention de service progiciels et informatique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention de service internet et la convention de service progiciels et informatique signées avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, avec effet au 1er janvier 2014.

Il présente des avenants à ces conventions qui intègrent une clause de confidentialité, modifie le délai de préavis ainsi que le délai d'information sur l'évolution des conditions financières.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les avenants dont la date d'effet est fixée au 1er janvier 2015.

6. Personnel :
Régime indemnitaire

Après avoir rappelé les dispositions du régime indemnitaire et le mode de calcul, Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les enveloppes pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire sans changement les montant globaux des enveloppes :

Grade	Nombre D'agents	Durée de travail hebdomadaire	Montant de référence Au 1/07/2010	Coefficient multiplicateur	Montant brut De l'enveloppe complémentaire
Agent de maîtrise principal	1	35 heures	490.08	1.20	588 euros
Adjoint technique 1ère classe	1	35 heures	464.32	1.20	557euros
Adjoint technique 2ère classe	1	18 heures 11	449.28 x 18.11/35 = 232	2	464 euros
Adjoint technique 2ère classe	1	4 heures	449.28 x4/35 = 51.34	1.48	76 euros
Adjoint technique 2ère classe	1	6 heures	449.28 x6/35=77.02	1.68	130 euros
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	21 heures 30	476.13 x21.30/35 = 292.47	4.00	1170 euros
Adjoint administratif 2ère classe	1	25 heures	449.28 x 25/35 = 320.91	1.93	620 euros

La prime attribuée mensuellement à l'agent de maîtrise est reconduite.

Demande de remboursement visite médicale poids lourds

Le conseil donne son accord au remboursement de la somme de 33 euros engagée par l'agent communal lors de la visite médicale poids lourds.

7. Demande de subvention de l'association Amis de la Source

Monsieur le maire présente une demande de subvention de l'association les amis de la source qui sollicite le montant de 110.40 euros correspondant à l'impression d'affiches réalisée dans le cadre d'une animation. Le conseil donne son accord au versement de cette somme.

8. Présentation rapports : eau, assainissement.

Marie Pierre CASSABOIS présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport ainsi que les autres rapports d'activités sont mis à disposition au secrétariat de la mairie.

10. Questions diverses

Sur proposition de Monsieur le maire le conseil donne son accord pour signer la motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.

Gilles FAU donne un compte rendu des activités de la commission culture et patrimoine :

Elaboration d'un circuit des dolmens. (cinq dolmens retenus). Le PARC a en projet un parcours d'interprétation.

Demande de signalétique "site remarquable" pour le hameau de Barrières auprès de l'O.T Vallée de la Dordogne.

Grange MAISONHAUTE : la grange présente un grand intérêt pour l'accueil des scolaires, des associations et certaines manifestations. Le projet onéreux de la phase 2 de l'archéosite des Fieux rend difficile l'acquisition par les collectivités de ce bâtiment. Décision de constituer un dossier pour présentation à Cauvaldor en 2015.

L'Association DECLAM de FIGEAC, qui organise des chantiers de bénévoles, est intéressée pour réaliser un chantier d'été à Barrières. Un devis et une convention devraient nous parvenir prochainement.

Organisation d'une soirée conférence "autour du vin" le 13 décembre.

Monsieur le maire informe du problème de chauffage dans la salle communale. Demander devis pour remplacer les radiateurs défectueux et modification du tableau électrique.

Présentation de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) sur des biens soumis au droit de préemption : maison LATOUR à Auru et grange LAVERGNE dans le bourg. Le conseil ne souhaite pas préempter sur ces biens.

Guillaume LAVERGNE indique que le budget du CCAS prenant à sa charge la moitié des colis pour les personnes âgées, il a été émis le souhait que des membres du CCAS accompagnent les dirigeants du club des retraités lors de la distribution de ces colis.

Jean Bernard BOUDET souhaiterait que soit établi un règlement pour le cimetière, et demande l'installation d'une poubelle près de la porte d'entrée.

Fin de séance 23 h 30

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Lavergne Guillaume,

Fau Gilles,

Vergne Jérôme,

Bouchet Michaël,

Salvan Elisabeth,

Vaurs Marie Agnès,

Vaurs Marie Ange,

Lamic Pascal,

Boudet Jean Bernard.